

DIRECTION

Bureau de la traduction (TRAN)

RESPONSABILITÉS

- Offrir un service 24 heures sur 24. Des membres du personnel sont présents sur place jusqu'à 19 h, du lundi au vendredi, et 24 heures sur 24, sept jours par semaine, par l'intermédiaire d'une ligne d'urgence (613) 294-7729. Les traductions demandées par un ministre sont traitées en priorité.

Liaison avec le Cabinet et Affaires parlementaires

- Faire traduire, par l'intermédiaire du service central de traduction, les notes d'information destinées au Cabinet et aux comités parlementaires est la responsabilité de la direction qui s'occupe de la rédaction des notes.
- Faire traduire, par l'intermédiaire du service central de traduction, les questions et réponses est la responsabilité de la Direction de la liaison avec le Cabinet et des affaires parlementaires.

Correspondance ministérielle

- Faire traduire les lettres si cela est nécessaire, par l'intermédiaire du service central de traduction.

Communications

- Coordonner la traduction de tous les produits de la Direction générale des communications en collaboration avec les stratèges responsables des communications. Ces produits comprennent les communiqués de presse, les documents d'information et les discours.

CONTACTS

Gilles Roussel	Directeur	Bureau :	995-6990
Jean-François Riochet	Directeur adjoint	Bureau :	995-6273
Michelle Girardin	Conseillère à la clientèle	Bureau :	992-6193
Julie Oliveira	Conseillère à la clientèle	Bureau :	995-3483
	Renseignements généraux	Bureau :	995-3481
		Télécopieur :	995-6390

